

---

## Extrait du procès-verbal de l'assemblée de l'AIDEV

**Séance du : 11 novembre 2021**

**Présidence : Mme Alette REY**

---

### Le Conseil Intercommunal décide

- D'approuver à l'unanimité le préavis n° 02-2021 du CoDir concernant **le budget 2022 de l'AIDEV** selon le point 6 de l'ordre du jour.

Total des revenus : CHF 24'611.00

Total des charges : CHF 23'560.00

**Le budget 2022 proposé présente un excédent de revenus de CHF 1'051.00**

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la décision mentionnée ci-dessus peut faire l'objet d'un référendum.

Ainsi délibéré en séance du 11 novembre 2021

Alette REY



La Présidente

Caroline ROSSIER VOGT



La Secrétaire